



LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2026-2031

Nos propositions pour la justice
la transparence et la protection
des agents

**AGENTS DU
DÉPARTEMENT:
IL EST TEMPS
D'ÊTRE
ENTENDUS !**



La CGT fait des propositions
concrètes pour défendre vos droits et vos carrières.

**AVANCEMENT, CONDITIONS DE TRAVAIL,
STATUT DES CONTRACTUELS, ÉGALITÉ,
SERVICE PUBLIC: NOUS EXIGEONS
UN CHANGEMENT DE CAP**

**ENSEMBLE, REMETTONS L'HUMAIN
AU CŒUR DES POLITIQUES RH !**

Les lignes directrices de gestion : De quoi s'agit-il ?

Les **lignes directrices de gestion** (LDG) sont un outil de gestion interne obligatoire introduit par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et mises en application depuis le 1er janvier 2021. Elles s'imposent à toutes les collectivités territoriales et établissements publics.

Les LDG visent principalement à :

- Définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en précisant les enjeux et objectifs de la politique RH à conduire dans la collectivité ou l'établissement public ;
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels des agents : avancement de grade, promotion interne, mobilité, formation, etc.

Les décisions de promotion ou d'avancement ne relèvent plus de la consultation des Commissions Administratives Paritaires (CAP), mais sont désormais prises sur la base des critères et orientations définis par les LDG. Au CD92 ces LDG ont été adoptées en 2021 pour une durée de 5 ans.

De nouvelles LDG vont donc être adoptées et soumises pour avis aux organisations syndicales.

La CGT estime que la suppression des compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) en matière d'avancement, de mobilité et de promotion constitue un recul important des droits collectifs des agents. Les choix de promotion ou de mutation se basent désormais sur les critères figurant dans les LDG, souvent choisis par l'administration, ce qui, selon le syndicat, réduit la transparence et le contrôle collectif.

Selon la CGT, la logique des LDG renforce l'horizontalité managériale et l'arbitraire au détriment d'une gestion collective et transparente, ce qui affaiblit la fonction publique et les garanties des agents.

La CGT avait alors voté contre ces LDG en 2020 et 2021.

Dans ce document vous trouverez un résumé de nos propositions

Le document complet est disponible sur notre site <https://www.cgt-cd92.fr/>



Depuis la réforme de 2019, les commissions administratives paritaires (CAP) ne sont plus compétentes pour les avancements, limitant la représentation syndicale.

Au CD92 des critères locaux et opaques empêchent de nombreux agents remplissant les conditions d'ancienneté d'être promus.



POUR UN AVANCEMENT PLUS JUSTE ET TRANSPARENT

Le système de cotation bloque certains avancements injustement.

Le manque d'information et de recours pour les agents renforce l'injustice ressentie.

Propositions CGT :

- **Remettre l'ancienneté au centre** : tout agent remplissant les conditions doit pouvoir bénéficier d'un avancement dans un délai de deux ans.
- **Créer une commission dédiée aux avancements**, composée de représentants des agents et de la collectivité, comme les anciennes CAP.
- **Mettre fin aux cotations « bloquantes »** : réviser les fiches de poste déqualifiantes, notamment les requalifications injustes.
- **Instaurer un droit de recours pour tout agent non promu**. Rendre visibles les campagnes d'avancement et les raisons de non-nomination.
- **Supprimer les quotas restrictifs** pour que tous les agents remplissant les conditions puissent être éligibles.



DES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI RESPECTENT LES AGENTS

Constat : Les conditions de travail se dégradent, notamment en lien avec le manque de prévention, de reconnaissance et de dialogue social.

Le recours aux contractuels explose, souvent sans perspective de titularisation.

L'externalisation fragilise les missions publiques, réduit la qualité de service et les conditions de travail.

Propositions CGT :

- **Consacrer 10% du temps de travail à la santé et à la formation**, avec des activités physiques, préventives et de formation continue ;
- **Renforcer la médecine préventive, maintenir l'AMH**, appliquer les préconisations médicales, et garantir l'indépendance du service médical ;
- **Préserver les missions de service public** : refuser toute externalisation, notamment dans les collèges (restauration, entretien), et revenir à une gestion en régie ;
- **Augmenter le budget du SPOS** (service de prestations et des œuvres sociales), avec une gestion partagée avec les représentants du personnel ;
- **Augmentation de l'offre de logements** disponibles pour les agents du CD92 via la commission logement.

SÉCURISER LES PARCOURS DES CONTRACTUELS

Constats : Les agents contractuels, en particulier en catégorie C, sont souvent précaires, sans stabilité ni reconnaissance.

Le non-renouvellement abusif de contrats est une réalité.

Propositions CGT :

- **Titularisation des contractuels de catégorie C** en poste sur des fonctions pérennes ;
- **Transformation automatique des CDD en CDI** pour les missions permanentes ;
- **Protection contre les ruptures injustifiées** : encadrer et justifier tout non-renouvellement.



RÉAFFIRMER LES PRINCIPES D'ÉGALITÉ ET DE SERVICE PUBLIC

La CGT défend :

- ⇒ Une gestion des ressources humaines fondée sur l'égalité de traitement, la transparence et l'intérêt général ;
- ⇒ Un dialogue social renforcé, avec des espaces d'expression, de concertation, et un véritable rôle pour les représentants du personnel ;
- ⇒ Le refus d'une logique managériale basée sur la performance individuelle et la compétition, au détriment du collectif.

Les LDG actuelles du CD92 ont conduit à une perte de transparence, de dialogue social et à une dégradation des parcours professionnels.

La CGT propose une alternance claire : plus de transparence, plus de justice, plus de protection pour les agents. Les revendications portent une ambition simple : remettre les agents au cœur des politiques RH, défendre les carrières, valoriser l'expérience, protéger les plus précaires, et refuser la marchandisation du service public

Le document complet est disponible sur notre site internet

<https://www.cgt-cd92.fr/>

**Pour donner plus de force à mes actions, gagner de nouveaux droits sociaux,
j'adhère à la CGT, je participe ainsi à mon avenir !**

NOM..... PRÉNOM.....

Service:.....

Téléphone :

Mail :

**Bulletin à retourner à une ou un militant de la CGT ou aux locaux de la CGT à Nanterre ou au Plessis
aux adresses en entête.**